

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

16 février 2011

RESTRICTION D'USAGE D'EAU POTABLE DANS LA COMMUNE DE DAMERY

Mesures de précaution

Le contrôle réalisé par l'Agence Régionale de Santé de Champagne-Ardenne sur le réseau d'adduction publique de la commune de DAMERY (1500 habitants) dans la Marne le 31 janvier 2011, révèle à nouveau la présence de teneurs élevées en produits phytosanitaires.

La pluviométrie abondante de ces dernières semaines entraine une montée du niveau des nappes, ce qui a pour conséquence d'augmenter les teneurs en micro-polluants des eaux.

En conséquence, **L'EAU EST NON POTABLE**. La mesure de restriction d'usage porte sur la consommation d'eau à des fins alimentaires.

Une distribution d'eau embouteillée sera mise en place, par la collectivité, à partir de vendredi 18 février au matin et sera maintenue jusqu'à ce que les analyses révèlent des teneurs inférieures à la limite de qualité autorisée.

La commune informe les habitants, ce jeudi matin, par message dans les boîtes aux lettres.